

Vous formez un-e apprenti-e et, vous avez besoin de conseils ou de soutien face à des situations spécifiques

De façon générale :

1. Suivre les procédures existantes au sein de l'entreprise.
2. Dans la mesure du possible, collaborer avec les parents.
3. Tous les aspects liés au contrat d'apprentissage (modification, interruption, prolongation), à la rédaction du rapport de formation (entretien semestriel obligatoire), au salaire, au cadre légal (ex : service militaire, maladie longue durée...), au Rail-check, etc. sont à régler directement avec le SFOP (sfop@admin.vs.ch, <https://www.vs.ch/fr/web/sfop> ou au 027.606.42.50)

De façon plus spécifique, si votre apprenti-e :

NB : Les prestations ci-dessous sont toutes gratuites.

Cas de figure	Ressource	Contact
<p>A des difficultés ou des problèmes liés au métier, à la pratique professionnelle ou à la formation en général.</p> <p>Exemples : Qualité de la formation, conditions d'apprentissage pas suffisantes, plan de formation pas suivi, notes insuffisantes au cours</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Commissaires de branches 	<p>M. Anton Herren M. Christophe Caloz Secrétariat au 027 606 42 50 sfop@admin.vs.ch</p>

<p>A des problèmes ou des difficultés au niveau personnel, social ou relationnel au sein de l'entreprise. (La Commission communale fait le lien entre les entreprises formatrices et le service de la formation professionnelle. Elle fait remonter les situations afin de trouver rapidement des solutions efficaces).</p> <p>Exemples : Absences fréquentes, situation de harcèlement moral ou sexuel, discrimination sexuelle et raciale, nécessité de cours d'appui, conflits, ...</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Commission communale ou intercommunale de formation professionnelle • Commissaires communaux 	<p>M. Anton Herren M. Christophe Caloz Secrétariat au 027 606 42 50 sfop@admin.vs.ch</p>
<p>Semble consommer des substances psychoactives ou semble souffrir de cyberaddiction. Vous avez besoin de conseils sur comment réagir ou vers qui l'orienter.</p> <p>Exemples : Vous observez une modification du comportement : fatigue excessive, erreurs fréquentes, absences fréquentes, expression de soirée festive abusive.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Unité de soutien en formation professionnelle USFP • Addiction Valais 	<p>USFP / Service de la formation professionnelle 027 606 42 77 027 606 42 95 sfop-usfp@admin.vs.ch</p> <p>Centre de prévention le plus proche http://www.addiction-valais.ch/?page=contact&S=C</p>

<p>A ou semble avoir des problèmes privés ou liés à sa formation. A des difficultés au niveau relationnel dans le cadre de l'école professionnelle et ne souhaite pas parler avec vous directement.</p> <p>Exemples : Tristesse, renferment sur soi, inquiétude...</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Médiateur ou médiatrice scolaire (dans le cadre scolaire) • Unité de soutien en formation professionnelle USFP (d'ordre général) 	<p>Ecoles professionnelles : contact sur leur site internet https://www.vs.ch/web/sfop/ecoles-professionnelles</p> <p>USFP / Service de la formation professionnelle 027 606 42 77 027 606 42 95 sfop-usfp@admin.vs.ch</p>
<p>Vit une situation familiale particulièrement difficile et vous ne savez pas comment agir adéquatement. A des difficultés financières</p> <p>Exemples : Difficultés financières, problèmes d'ordre privé</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Unité de soutien en formation professionnelle USFP 	<p>USFP Service de la formation professionnelle 027 606 42 77 027 606 42 95 sfop-usfp@admin.vs.ch</p>
<p>Vit des situations de violences domestiques</p> <p>Exemples : Lésions corporelles, viol, menaces, harcèlement moral...</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Police • Centre de consultation LAVI 	<p>https://www.policervalais.ch/adresses-et-contacts/</p> <p>https://www.vs.ch/web/sas/lavi-contacts</p>

<p>Ne s'en sort pas aux cours, n'a pas la moyenne</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Cours collectifs organisés dans les écoles professionnelles • Cours d'appui individuels organisés par les Communes • Unité de soutien en formation professionnelle USFP 	<p>Ecole professionnelles : contact sur leur site internet https://www.vs.ch/web/sfop/ecoles-professionnelles</p> <p>M. Anton Herren M. Christophe Caloz Secrétariat au 027 606 42 50 sfop@admin.vs.ch</p> <p>USFP Service de la formation professionnelle 027 606 42 77 027 606 42 95 sfop-usfp@admin.vs.ch</p>
<p>A des notes particulièrement bonnes, montre des aptitudes au-dessus de la moyenne</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Swiss skills (concours des métiers) (https://www.swiss-skills.ch/fr/team/) 	<p>M. David Valterio 027 327 51 24 dvalterio@swiss-skills.ch</p>
<p>Réalise qu'il ou elle s'est trompé-e d'orientation et souhaite changer de métier</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Centre d'Information et d'Orientation 	<p>CIO le plus proche du lieu de domicile de la personne concernée https://www.vs.ch/web/osp/cio</p>

<p>A besoin d'aide ou de conseils pour trouver une nouvelle place d'apprentissage (CV, lettre de motivation, entretiens d'embauche, etc.) A besoin d'une évaluation de ses aptitudes professionnelles</p>		
<p>Vit une situation exceptionnellement grave et/ou urgente (en dernier recours)</p> <p>Exemples : Situation de harcèlement moral ou sexuel, racisme, violence avérée, dysfonctionnement grave, déplacement des apprenti-e-s lors de situations de force majeure, faire intervenir le réseau des commissaires de branche afin de replacer des apprenti-e-s, ...</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Inspectorat cantonal 	<p>M. Anton Herren M. Christophe Caloz Secrétariat au 027 606 42 50 sfop@admin.vs.ch</p>

Vous trouverez également dans le chapitre 2 « Partenaires » du manuel pour la formation en entreprise, différents services de consultation pour adolescents.

Si vous souhaitez renforcer vos compétences dans l'accompagnement d'apprenti-e-s, il existe un panel de formations continues spécifiques délivrées par l'Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle : <https://www.iffp.swiss/formations-pour-formateurs-et-formatrices-en-entreprise>.

Sion, le 1 mars 2023